

Etude de cas



Ac
L'assureur casqué

Franchise prêt de volant

La conduite exclusive et la franchise prêt de volant c'est quoi ?

Certains assureurs n'acceptent de vous assurer uniquement si vous êtes le seul et unique conducteur.

Cette clause concerne particulièrement les contrats 2 roues.

Si lors d'un accident, le conducteur n'est pas celui dénommé au contrat, l'assuré peut (selon le contrat) se voir appliquer une franchise "prêt de volant" allant jusqu'à 1500 €.



Contexte

Monsieur "F", assuré en dommages tous accidents, prête sa moto à monsieur "C" qui perd malheureusement le contrôle du véhicule.

Conformément aux dispositions générales du contrat, l'assureur réclame

Le souscripteur s'engage à ce que le véhicule assuré soit **EXCLUSIVEMENT** conduit par lui-même.
Si, au moment du sinistre, le conducteur n'est pas le souscripteur ou son conjoint, partenaire de PACS ou concubin, il sera fait application d'une franchise absolue de 1500€.
Cette franchise se cumulera à toute(s) autre(s) franchise(s) prévue au titre du contrat.



Monsieur "F" estime que la franchise est trop élevée et me sollicite afin de trouver une solution amiable avec l'assureur.

Avant toute chose, une étude approfondie des dispositions générales s'avère nécessaire afin de vérifier la conformité d'application de la franchise.





**Mon
analyse
et
Solution
apportée**

Le courrier reçu par monsieur "F" lui réclame bien une franchise prêt de volant et en étudiant les dispositions générales, je suis interpellé par cette mention :

- Le conducteur autorisé, au volant du véhicule assuré,



ThePhoto par PhotoAuthor est fournie sous licence CCYISA.

Malgré le fait que nous parlions d'un contrat deux roues, les dispositions générales, ainsi que le courrier adressé à monsieur "F" parle de prêt de volant.

L'application de la franchise a été contestée en mettant en avant le fait que le véhicule de mon client est équipé d'un guidon et non pas d'un volant.

La franchise "prêt de volant" ne peut, de facto, pas s'appliquer.



Conclusion

L'assureur a reconnu son erreur d'écriture et a renoncé à réclamer la franchise.

L'assureur casqué



Ac
L'assureur casqué